

OBSERVATIONS

- ▶ Ce détachement constitue un élément de reconnaissance chargé d'effectuer les premiers prélèvements et de prendre les mesures conservatoires d'urgence.
- ▶ L'Unité Mobile d'Intervention Chimique viendra compléter le dispositif si nécessaire en fonction des renseignements recueillis, ou sur demande du CDG.



MOYENS A ENGAGER

- ⦿ 1 EP + chef de groupe
- ⦿ 2nd EP + VIRT à la demande du chef de groupe

AUTRES FICHES A CONSULTER

▶ Fiche Moyens :

- ⦿ MOY 12 " Unité mobile d'intervention chimique "

Fiche Opérations :

- ⦿ OPS 41 " Fuite de gaz / procédure gaz renforcée "

REFERENCES OFFICIELLES

- ▶ Référentiel emploi fonction spécialité Risques Chimiques.
- ▶ Guide d'intervention face aux risques chimiques de la Fédération Nationale des SP.
- ▶ NIO "intervention pour fuite sur un réseau de gaz naturel" DGSCGC n°2013-328 du 11/04/2013.

PREVENIR AUTORITES ET SERVICES EXTERIEURS

- ☎ Chef de colonne groupement
- ☎ Chef de site *
- ☎ Directeur de garde *
- ☎ Maire
- ☎ Directeur de cabinet (ou S/Préfet de perm.) *
- ☎ COZ *
- ☎ Chef d'unité RCH si nécessaire

* Si intoxiqué ou intervention réelle

- ☎ SAMU
 - ☎ Police / CORG.
 - ☎ GDF si réseau ville
 - ☎ Butane
 - ☎ Propane
- N° dédié aux SDIS pour contacter le centre d'appels
dépannage de GrDF : **0810 314 018**
- N° Urgence gaz national : **0800 47 33 33**

MEMENTO

- ▶ **Intervention à ne pas prendre à la légère : ne pas se garer à l'adresse et laisser, dans les véhicules, les appareils non ATEX (ERP, portables et les appels sélectifs),**
- ▶ Le respect du périmètre de sécurité incombe aux forces de l'ordre / mesures réalisées,
- ▶ Evacuer dès le premier seuil d'alarme sonore, mettre un moyen hydraulique en attente,
- ▶ Effectuer des prélèvements même après coupure de la fuite et ventilation,
- ▶ En cas de fuite de gaz enflammée, l'officier CODIS décidera en fonction des renseignements des moyens complémentaires à engager (voir fiche OPS n°41 sur PGR).
- ▶ Ne pas négliger les locaux en sous sol

Rédacteur	Relecture	Date	Validation DDSIS
		1.04.2018	

Type de situation	Précisions	Action à mener
Fuite maîtrisable dans l'aire de stockage	L'importance et la localisation de la fuite permettent un accès à l'organe de coupure réservoir	- Fermer le robinet afin de stopper l'arrivée du gaz
Fuite non maîtrisable dans l'aire de stockage	Fuite liquide, fuite en amont du robinet réservoir, fuite sur tous les accessoires et/ou bossages du réservoir	- Réaliser un périmètre de sécurité adapté à la diffusion de la nappe de gaz, à l'environnement ainsi qu'aux conditions climatiques (direction du vent). - Contrôler à l'explosimètre l'étendue de la nappe et de son évolution. - Etablir des rideaux d'eau pour circonscrire la nappe. - Attendre l'arrivée de la société spécialisée gaz pour intervention sur le stockage.
Incendie à proximité de l'aire de stockage		- Réaliser un périmètre de sécurité adapté. - Protéger le réservoir par arrosage diffusé afin de limiter la montée en température et en pression du gaz contenu qui pourrait occasionner le déclenchement de la soupape. -  : considérer comme l'imminence d'un éclatement, la déformation volumétrique visible du réservoir (gonflement)
Fuite enflammée sur réservoir gaz propane		- Réaliser un périmètre de sécurité adapté à la diffusion de la nappe de gaz, à l'environnement ainsi qu'aux conditions climatiques (direction du vent).
	Si fuite maîtrisable après extinction :	- Refroidir le réservoir abondamment avec un jet diffusé. - Eteindre le feu. - Maîtriser la fuite.
	Si fuite non-maîtrisable après extinction :	- Ne pas éteindre. - Arroser le réservoir abondamment. - Protéger l'environnement. - Elargir le périmètre de sécurité.
		-  Ne pas utiliser d'eau en jet "bâton" sur les surfaces à refroidir. - Dans tous les cas, le refroidissement est un objectif prioritaire.
Fuite ou odeur de gaz à l'intérieur (logement individuel)		- Fermer l'organe de coupure situé dans le coffret de distribution individuel à l'extérieur du logement. - Ventiler les locaux et réaliser des mesmes.
Fuite ou odeur de gaz à l'intérieur d'un logement (bâtiment collectif)	Emplacement des compteurs : - En gaine technique dans les parties communes des bâtiments collectifs - Dans un placard technique dans les parties communes des bâtiments collectifs. - Dans une armoire multi-comptages positionnée à l'extérieur du bâtiment.	- Fermer l'organe de coupure situé en amont du compteur de l'utilisateur. - Ventiler les locaux et réaliser des mesmes.
Fuite ou odeur de gaz dans les parties communes d'un bâtiment collectif		- Fermer l'organe de coupure générale situé dans un coffret extérieur au niveau du point de pénétration de la canalisation dans le bâtiment. - Ventiler les locaux et réaliser des mesmes.
Fuite sur réseau de distribution	Pour les réservoirs enterrés, la vanne réseau se situe dans une armoire ou un regard de détente dans l'aire de stockage. Pour les réseaux alimentant moins de 10 logements, cette vanne réseau peut être confondue avec le robinet citerne, qui sera donc à fermer. Pour les réservoirs aériens, la vanne réseau est une vanne 1/4 de tour, mise en place dans l'aire de stockage.	- Fermer la vanne réseau ou robinets citernes. - Obturer les points bas (regard, égout...) pour éviter la propagation du produit.